

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères collègues, chers collègues,

ette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

Le secrétariat général de la fmCh

Politique de la santé : Managed Care

Le projet Managed Care fait partie de la révision de la LAMal. Il a jusqu'à maintenant été traité au Conseil national et devrait l'être au Conseil des Etats lors de la session d'automne ou d'hiver. La fmCh reconnaît le caractère fondamentalement libéral du projet. La possibilité pour les réseaux de s'organiser librement est un fait à saluer. Souhaité par certains cercles de médecins de famille, le modèle graduel (Gatekeeping) ne s'est pas imposé. On pourrait donc imaginer la création de réseaux de spécialistes. En dépit de ces aspects libéraux, la fmCh se formalise de la quote-part différenciée dont devraient bénéficier les assurés qui adhèrent à un réseau de soins avec coresponsabilité budgétaire. Selon la fmCh, ce point crée une distorsion injustifiée de la concurrence et est contraire à l'ordre économique libéral de la Suisse. La fmCh attaque donc la quote-part différenciée sur le plan politique. Vous trouverez sous ce ⇒ [lien](#) la prise de position qu'elle a adressée à ce sujet aux membres de la CSSS-N. La fmCh continuera sa lutte contre la quote-part différenciée ; elle espère que les milieux politiques qui souhaitent non seulement discourir sur la concurrence mais aussi la promouvoir finiront par adhérer à sa position. Les hommes et les femmes politiques sont jugés d'après leurs actes, or des votations sont programmées pour l'année prochaine !

DRG

La procédure de demande de 2008 a pu être menée à terme avec succès. Tous les ajouts à la CHOP proposés par la fmCh ont été intégrés à la nouvelle version de la classification. Le volume de la liste des interventions et des procédures comprend désormais quelque 8000 codes par rapport aux 4000 de l'ancienne version. Quels sont les résultats obtenus par la fmCh en la matière ?

La procédure de demande de 2008 n'avait rien d'une sinécure. Il ne s'agissait pas, en effet, de créer une classification novatrice et exhaustive ; non, il fallait doter la classification CHOP des codes indispensables à une mise à profit intégrale de toutes les différenciations prévues par SwissDRG. La nouvelle version de la CHOP n'entraînera certes pas un afflux d'argent pour les disciplines chirurgicales et interventionnelles mais elle permettra une répartition correcte de la vingtaine de milliards de francs du secteur hospitalier. Ainsi, la fmCh aura contribué à la mise sur pied d'une structure tarifaire utilisable. Ce faisant, elle s'est en même temps taillé la réputation d'une organisation sans doute critique mais digne d'être prise au sérieux.

La structure tarifaire ne permet PAS de répondre à la question de savoir quels montants seront alloués au secteur de la santé. Cette question sera tranchée lors des négociations relatives à la valeur de base (Base-Rate). Pour rappel : la recette par cas est calculée en multipliant le cost-weight (CW) avec le base-rate (BR). Les CW font partie intégrante de la structure tarifaire tandis que les valeurs de base relèvent de négociations. La situation manque malheureusement toujours de clarté quant aux modalités des négociations et aux personnes qui seront chargées de les mener. Les milieux politiques semblent avoir enfin reconnu le problème. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) procédera à une audition sur le thème DRG. La fmCh sera la seule organisation de médecins à participer à cette audition. Affaire à suivre.

Tarmed

La commission tarifaire de la fmCh s'est réunie en séance au terme d'une pause estivale prolongée. A l'ordre du jour, la révision de Tarmed prévue par la FMH. Le médecin de famille Ernst Gähler, vice-président de la FMH et responsable du domaine Tarifs et conventions, a exposé les intentions de la FMH. Il s'agit pour celle-ci de procéder à une révision socio-économique de Tarmed et d'améliorer en même temps la situation des prestataires de base. La FMH organisera prochainement une rencontre sur ce thème pour marquer le coup d'envoi. La commission tarifaire se réunira une nouvelle fois avant cela afin de déterminer la position de la fmCh. Nous continuerons de vous tenir au courant à ce sujet également.

Nous vous souhaitons à tous une belle journée ! Le secrétariat général de la fmCh

